

Règlement – Cyclotour du Léman 2026

Janvier 2026

1. Objet et champ d'application

La participation à la Cyclotour du Léman 2026 (ci-après : l'« Événement ») implique l'acceptation expresse du présent règlement.

Toutes les personnes inscrites (individuellement le/la « Participant(e) », collectivement les « Participants »), indépendamment du parcours choisi (Lausanne–Lausanne, Évian–Lausanne, Lausanne–Évian), sont soumises aux présentes conditions de participation.

2. Organisation

La Cyclotour du Léman est une randonnée cycliste destinée aux passionnés de vélo dès 16 ans et est organisée par l'Association Cyclotour du Léman (ci-après : l'« Organisation »).

Il ne s'agit pas d'une course ; aucun chronométrage ni classement n'est effectué.

Sont considérés comme faisant partie de l'Organisation tous les bénévoles, commissaires, motards et officiels de l'événement.

La 23^e édition aura lieu le dimanche 18 octobre 2026.

3. Règles de participation et sanctions

Les Participants s'engagent, pendant toute la durée de l'Événement, à :

- respecter toutes les dispositions du présent règlement
- respecter toutes les lois et réglementations applicables en Suisse et en France, en particulier le droit pénal ainsi que la législation routière (LCR en Suisse, Code de la route en France)

Sanctions possibles :

1. Avertissement (carton jaune)
Deux avertissements entraînent automatiquement :
2. Disqualification immédiate et interdiction de participer à l'édition suivante (carton rouge)

L'application des sanctions relève de la seule appréciation de l'Organisation.

Disqualification automatique :

Tout acte répréhensible, toute infraction aux règles de circulation ou tout non-respect

des consignes des autorités ou de l'Organisation entraîne immédiatement une disqualification et une interdiction de participer à l'édition suivante.

4. Comportement général

Tous les Participants s'engagent à :

- adopter un comportement sportif et fair-play
- veiller en permanence à leur propre sécurité ainsi qu'à celle des autres usagers de la route (cyclistes, piétons, automobilistes, etc.)
- s'abstenir de toute remarque injurieuse ou irrespectueuse

5. Inscription et annulations

5.1 Conditions de participation

Toute personne âgée de 16 ans ou plus peut participer (les mineurs de moins de 18 ans doivent fournir une autorisation parentale écrite), indépendamment de la possession d'une licence sportive.

Tous les Participants doivent être suffisamment entraînés et aptes sur le plan médical. Un examen médical est recommandé.

5.2 Procédure d'inscription

- L'inscription s'effectue exclusivement en ligne via www.cyclotour.ch, sous réserve de places disponibles
- Les mineurs de moins de 18 ans doivent envoyer une autorisation parentale écrite par e-mail à info@cyclotour.ch
- Les Participants domiciliés en France doivent également fournir un certificat médical valide par e-mail
- L'ordre des inscriptions est déterminé par la réception du paiement
- L'Organisation peut fixer un nombre maximal de Participants

5.3 Modifications de l'inscription

- Les modifications sont possibles par e-mail jusqu'au 30 septembre 2026
- Les modifications ne sont prises en compte qu'après paiement des frais correspondants
- Les frais d'inscription initiaux et les options réservées ne sont pas remboursés
- Le transfert d'inscription est interdit. La cession du dossard entraîne la responsabilité entière de la personne initialement inscrite ainsi que des exclusions futures d'événements
- En cas de changement de catégorie, les prestations du pack de départ sont automatiquement adaptées. Aucun droit à remboursement n'existe en cas de réduction des prestations

5.4 Annulations

En principe, toutes les inscriptions sont fermes et définitives.

Aucun remboursement n'est accordé en cas de :

- maladie ou accident
- problèmes de santé existant déjà au moment de l'inscription
- non-participation pour des raisons personnelles
- erreurs de réservation

[Voir conditions externes référencées.](#)

6. Retrait et port du dossard

- Chaque Participant reçoit un dossard à l'avance
- La remise s'effectue uniquement sur présentation d'une pièce d'identité officielle et de la confirmation d'inscription
- Les dossards doivent être portés de manière visible et non pliée
- La plaque de cadre doit être fixée au vélo ; les autocollants, le cas échéant, sur le casque
- Aucune participation sans dossard

7. Sécurité, signalisation et règles de circulation

Le parcours reste ouvert à la circulation routière normale.

Les Participants s'engagent à :

- rester en permanence sur le parcours officiel
- suivre la signalisation officielle
- se renseigner à l'avance sur le parcours
- se présenter au départ avec un éclairage avant et arrière fonctionnel

7.1 Respect des règles de circulation

Les Participants s'engagent notamment à :

- emprunter les pistes cyclables lorsqu'elles existent
- circuler sur la voie de droite
- rouler au maximum à deux de front sans gêner la circulation
- franchir correctement les ronds-points
- respecter tous les panneaux et signaux routiers

7.2 Autres exigences de sécurité

- Le port du casque est obligatoire
- Un formulaire de contact d'urgence en version papier est obligatoire
- Chaque Participant doit être muni d'une pièce d'identité valide
- Les vélos de contre-la-montre ou prolongateurs aérodynamiques sont interdits
- Les vélos électriques rapides (45 km/h) sont interdits
- Les véhicules d'accompagnement ou de supporters sont interdits
- Les Participants sont responsables de l'état de leur équipement

7.3 Nouveau concept de sécurité

Ce concept de sécurité définit les mesures organisationnelles et opérationnelles visant à garantir le déroulement conforme, sûr et équitable de la manifestation.

8. Barrières horaires

Parcours Lausanne – Lausanne

- Point de contrôle d'Évian après 11h15 → exclusion
- Point de contrôle de Pregny-Chambésy après 13h58 → exclusion

Parcours Évian – Lausanne

- Point de contrôle de Pregny-Chambésy après 12h03 → exclusion

Parcours Lausanne – Évian

- Arrivée à Évian (ravitaillement inclus) jusqu'à 10h30

Fermeture de l'arrivée à Lausanne

- 16h00

Après cette heure, la responsabilité incombe entièrement au Participant.
Les Participants poursuivant en dehors des barrières horaires seront disqualifiés.

9. Postes de ravitaillement, zones de ralentissement et arrêts de sécurité

Il existe :

- des postes de ravitaillement (facultatifs)
- des zones de ralentissement (réduction de la vitesse)
- des arrêts de sécurité (STOP) (descendre du vélo et s'arrêter complètement)

Les emplacements seront communiqués avant l'événement.

Le non-respect entraîne des sanctions conformément à l'article 3.

10. Transport

- Le déplacement jusqu'au départ relève de la responsabilité du Participant
- Pour les parcours Évian–Lausanne et Lausanne–Évian, l'Organisation met à disposition un billet de bateau gratuit valable le jour de l'événement
- Les Participants du parcours Lausanne–Lausanne qui abandonnent volontairement à Évian et souhaitent rentrer doivent acheter leur propre billet

11. Droit à l'image

Les Participants autorisent l'Organisation à utiliser des images et vidéos à des fins promotionnelles sans compensation financière.

Toute opposition doit être formulée par écrit au plus tard 10 jours avant l'événement.

12. Prestataire photo : Sportograf

Sportograf Digital Solutions GmbH est le partenaire photo officiel de l'événement. Dans le cadre de l'Événement, des photos et vidéos peuvent être réalisées et attribuées à l'aide du numéro de dossard ou d'algorithmes de reconnaissance d'images. Aucune donnée personnelle n'est transmise à des tiers.

Détails sur www.sportograf.com/privacy.

13. Protection des données et transmission

Les Participants doivent être membres passifs de l'Association Cyclotour du Léman ; les données nécessaires peuvent être utilisées conformément à la législation sur la protection des données à des fins organisationnelles et commerciales et transmises à des partenaires (p. ex. Sportograf, sponsors).

Le retrait du consentement est possible à tout moment, mais doit être communiqué par écrit au moins 10 jours avant l'événement.

Afin de pouvoir s'inscrire à l'événement, chaque Participant doit être membre passif de l'« Association Cyclotour du Léman ». Pour cette raison, l'organisateur et les partenaires se réservent le droit d'utiliser les données des Participants. J'accepte que les données mentionnées lors de mon inscription, telles que nom et prénom, adresse privée (rue,

numéro, code postal et localité), date de naissance, numéro de téléphone et adresse e-mail, soient transmises à des partenaires (p. ex. services photo et vidéo) à des fins de prestation de services ou de publicité, ainsi que, sur demande, à des sponsors pour des campagnes ciblées par courrier ou par téléphone (exclusivement pour le sponsor SWICA), en lien avec l'événement, dans la mesure où le droit applicable en matière de protection des données l'autorise. Le consentement à la transmission des données à des tiers peut être retiré à tout moment. Si un Participant n'accepte pas cette clause, il doit en informer l'Organisation par écrit au plus tard 10 jours avant l'événement.

Avis conformément à la loi sur la protection des données : vos données sont enregistrées de manière informatisée.

14. Modifications, interruption et annulation de l'événement

L'Organisation se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications concernant :

- les règles
- les frais
- les parcours
- la durée
- les aspects logistiques

Ces modifications ne donnent droit à aucun remboursement.

Force majeure

En cas d'événements tels que catastrophes naturelles, guerre, épidémies/pandémies, décisions des autorités, etc., l'événement peut être annulé ou interrompu en tout ou en partie.

Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera accordé.

15. Responsabilité et assurances

Par mon inscription, je reconnaiss l'annonce de l'événement ainsi que l'exclusion de responsabilité de l'organisateur pour tout type de dommage. En cas d'accident résultant du non-respect du code de la route ou impliquant des tiers (autres cyclistes ou véhicules), les organisateurs ne peuvent être tenus responsables. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du vélo lors du transport d'un participant blessé et pendant l'événement. Le Participant confirme qu'il ne fera valoir aucune prétention à l'encontre de l'organisateur, des sponsors de la Cyclotour ou de leurs représentants pour des dommages ou blessures de toute nature pouvant résulter de la participation. Par l'inscription, le Participant accepte le règlement de la manifestation et le concept de sécurité de la Cyclotour du Léman. Il déclare être suffisamment entraîné et en bonne condition physique pour participer à cet événement. Le personnel médical est autorisé à exclure un Participant de la Cyclotour en cas de

signes inquiétants pour la santé.

L'Organisation s'occupe exclusivement du rapatriement des Participants blessés.

Assurance accident

Il est recommandé de disposer d'une assurance accident personnelle.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'atteinte à la santé.

Dommages matériels

L'Organisation n'assume aucune responsabilité en cas de :

- vol
 - perte
 - casse
- de matériel personnel.

16. Modification du règlement

L'Organisation peut modifier le présent règlement à tout moment et sans préavis.

17. Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est applicable.

Le for juridique est le siège de l'Organisation.

18. Acceptation du règlement

Par son inscription, chaque Participant déclare accepter intégralement et sans réserve le présent règlement.
